

INFORMATIONS POUR LES PERSONNELS

Non à la prime « au Mérite »
Non au salaire « au Mérite »

Septembre
2022

N° 9

LE SAVIEZ-VOUS ?
FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

#jevotecgt
le 8 décembre 2022
ESSENTIELLE POUR NOS DROITS. POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

En 2020, le gouvernement a rendu obligatoire l'entretien annuel et vous rendre possible la fixation d'objectifs et critères d'évaluation de chacun d'entre nous pour rendre les hospitaliers corvéables et malléables...

On sait très bien que ce système d'évaluation par objectif n'est pas neutre et participe à la marchandisation de l'hôpital et de nos métiers, en particulier en lien l'entretien et les objectifs à la prime de service qui est un élément très important de notre rémunération.

Un peu de théorie !

Aucun scientifique n'a pu mettre en place une réelle méthode d'évaluation individuelle du travail ne pouvant jamais déterminer ce qui révèle de l'individu, du collectif, des moyens donnés ou non, de l'application ou non des prescriptions. L'évaluation individuelle n'a qu'un objectif : manager, c'est-à-dire faire adhérer à une politique générale de rentabilité qui est un échec aujourd'hui dans les hôpitaux. Pour cette raison, nous nous y sommes opposés.

La CGT du CHU de Clermont-Ferrand est opposée à cette prime au mérite, nous sommes opposées toute rémunération au mérite !

Attention, la notation a été supprimée en 2021, mais les textes réglementaires qui devaient définir les modalités d'attribution de la nouvelle prime n'ont toujours pas été publiés.

Le gouvernement a donc décidé, pour calculer le montant de la prime 2021 de prendre en considération la note de 2020, à laquelle a été ajoutée une évolution décidée par le Directeur.

La CGT en CTE a demandé + 0,50 pour TOUS.

C'est la dernière année que la prime de service dans son « ancienne version ». À cette date, aucune information sur les nouvelles modalités. On sait ce qu'il adviendra après, surtout depuis qu'il a été décidé de fusionner la majorité des primes existantes à l'occasion du « Ségur »...

La CGT n'a pas signé les accords du « Ségur de la santé » ...

Nous pouvons tous juger sur pièces du résultat et de l'inégalité qu'il crée cette année.

Pour rappel, le gouvernement a décidé de ne pas compter le CTI 183 € net dans le calcul de la prime !